

**COMPTE-RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**26 MAI 2008**

L'AN DEUX MILLE HUIT le 26 mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAVROUL, Maire.

Date de convocation : 22 mai 2008

ETAIENT PRESENTS : Mmes, Milles, MM, Lysiane BARDET, Anita BONNIN, Marie BOYER, Catherine CHAILLON, Anne-Marie DARAN, Evelyne DUPUY, Marie-France FRADIN, Patricia LHYVERNAY, Florence PITOUN, Christine WANNER, Dominique ALCALA, Jean-Pierre BERTRAND, Christian BLOCK, Fabrice BROUCAS, Frédéric DELHOMME, Jean-Pierre FAVROUL, Patrick JACQUART, Franck LECALIER, Richard SCHMIDT, Michel THIBEAU.

POUVOIRS DONNES :

Melle Laurine DUMAS à Mme Patricia LHYVERNAY  
M. Jean-Pierre FIORUCCI à M. Jean-Pierre BERTRAND

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-France FRADIN

**2008-05-01**  
**DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Monsieur le Maire propose d'ajuster les crédits comme indiqué ci-dessous.

<b>Section d'investissement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
001 Solde d'ex sect d'inv rep	- 311 726.31 €	1641 Emprunts en euros	- 200 000.00 €
205 Logiciel état-civil Mairie (Op. 901)	+ 5 000.00 €		
2121 esp vert env voirie (Op. 924)	+ 10 000.00 €		
2183 Ordinateur Mairie (Op. 901)	+ 2 000.00 €		
2184 Mobilier Ecoles (Op. 910)	+ 10 000.00 €		
2313 Porte Centre cult (Op. 901)	+ 3 000.00 €		
2313 Salle des fêtes (Op 906)	+ 25 000.00 €		
2315 Tableaux électriques Ecoles (Op. 910)	+ 14 726.31 €		
2315 Eclairage (op 923)	+ 35 000.00 €		
4581 Composteurs	+ 7 000.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>- 200 000.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- 200 000.00 €</b>

Il tient à féliciter le travail de la Commission des Finances et de son conseiller délégué, ainsi que celui des services municipaux. Il se réjouit des recettes supplémentaires qui sont inscrites dans cette décision modificative qui vont permettre au Conseil de réaliser quelques investissements supplémentaires et d'éviter d'avoir recours à l'emprunt.

Il tient également à attirer l'attention des conseillers sur les fiches réalisées par le Receveur sur l'état financier de la commune en 2007 qui révèlent une situation saine, à l'inverse de ce qui a pu être exprimé parfois lors de la campagne pour les municipales.

Ouï ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les transferts de crédits retracés ci-dessus.

**Vote**

Pour 22

Abstention 0

Contre 0

2008-05-02

**DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DU SPIRD - MODIFICATION**

Monsieur le Maire explique que le Conseil municipal, par la délibération n° 2008-03-11 en date du 21 mars 2008, avait désigné les délégués suivants pour représenter la commune auprès du Syndicat mixte de Protection contre les Inondations de la Rive Droite (SPIRD) :

**M. Jean-Pierre FAVROUL (suppléant : M. Richard SCHMIDT)**

**Et**

**M. Jean-Pierre BERTRAND (suppléant : M Jean-Pierre FIORUCCI)**

Or, la Communauté Urbaine de Bordeaux, elle-même adhérente au SPIRD, a également désigné M. Jean-Pierre FAVROUL pour être son délégué auprès du syndicat. Il convient donc de modifier la représentation de la commune en choisissant de nouveaux délégués.

M. Jean-Pierre BERTRAND et Mme Evelyne DUPUY se portent candidats.

Oùï ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**Désigne**

**M. Jean-Pierre BERTRAND (suppléant : M. Richard SCHMIDT)**

**Et**

**Mme Evelyne DUPUY (suppléant : Mme Anita BONNIN)**

**en qualité de délégués de la commune pour le représenter au sein du SPIRD.**

**Vote**

Pour 22

Abstention 0

Contre 0

2008-05-03

**INSTAURATION DE LA PARTICIPATION POUR VOIES ET RESEAUX (PVR)  
CHEMIN CRABOT : PROJET DE LOTISSEMENT GRAND DRAGON**

Monsieur le Maire explique que le Code de l'urbanisme, par ses articles L 332-6-1-2°-d, L 332-11-1 et L 332-11-2, autorise à mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissements ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions.

Oùï ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'instituer sur le Chemin Crabot, dans le cadre du projet de lotissement Grand Dragon, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L 332-11-1 et L 332-11-2 du Code de l'urbanisme.

**Vote**

Pour 22

Abstention 0

Contre 0

2008-05-04

**ADHESION AU PROGRAMME D'INTERET GENERAL « LUTTE CONTRE LE MAL LOGEMENT ET PROMOTION DES LOYERS MAITRISES ET DE L'HABITAT DURABLE AU SEIN DU PARC PRIVE »**

La Communauté Urbaine de Bordeaux, par délibération de son Conseil du 25 mai 2007, a décidé de mettre en place un dispositif opérationnel spécifique intitulé « Programme d'Intérêt Général : lutte contre le mal logement et promotion de loyers maîtrisés et de l'habitat durable » au sein du parc privé.

L'objectif principal de ce programme est de lutter contre le mal logement et de conforter la fonction sociale du parc privé grâce à un dispositif d'aide spécifique auprès des propriétaires bailleurs ou des propriétaires occupants très modestes.

Les objectifs communaux estimatifs de la ville de BOULIAC, d'après les données croisées de l'INSEE, EDF, la DGI..., sont les suivants :

	2008	2009	2010
Loyers maîtrisés / Remise sur le marché logement vacant /Habitat Indigne	3	3	3

Ces données pourront être affinées à l'issue de la phase préparatoire du suivi animation du dispositif.

Afin de participer activement à la réussite du dispositif, la Commune de BOULIAC décide de participer financièrement aux travaux de réhabilitation des logements dans le cadre du PIG à hauteur de 10 % du montant des travaux subventionnables, avec un plafond de 3 500 €par logement.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Prend acte de la mise en place d'un PIG « lutte contre le mal logement et promotion de loyers maîtrisés et d'habitat durable » sur son territoire, hors OPAH ;
- Prend acte des objectifs quantitatifs précités en terme de développement de loyers maîtrisés, de lutte contre le mal logement et de remise sur le marché de logements vacants ;
- Participe au cofinancement des travaux de réhabilitation des logements à un taux de 10 % du montant des travaux subventionnables avec un plafond de 3 500 € par logement, la CUB s'ajustant à ce taux pour déterminer son propre niveau de participation au financement des travaux.
- S'engage à inscrire les sommes correspondantes aux budgets prévisionnels de 2009 et 2010, soit 10 500 €pour 2009 et 10 500 €pour 2010.
- Autorise M. le Maire à signer une convention avec la CUB pour formaliser ces engagements.

**Vote**

Pour 22

Abstention 0

Contre 0

2008-05-05

**CAMPS DE VACANCES ETE 2008-TARIFS**

Monsieur le Maire demande à Mme Daran de présenter les camps de vacances organisés par le Centre de Loisirs sans hébergement pour l'été 2008 et les budgets prévisionnels correspondants. Il propose ensuite au conseil municipal de fixer les tarifs correspondants.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les tarifs des camps applicables en 2008 comme suit :

<b>CAMPS 2008</b>	<b>PLEIN TARIF</b>	<b>CAF</b>	<b>HORS BOULIAC</b>	<b>CAF HORS BOULIAC</b>
<b>4/6 ans Camp cirque</b>	250	220	300	270
<b>7/9 ans Camp cirque et nature</b>	270	240	320	290
<b>6/9 ans St Savin</b>	220	190	270	250
<b>Sport d'eau vive</b>	270	240	320	290
<b>10/13 ans St Savin</b>	220	190	270	250

**Vote**

Pour 22

Abstention 0

Contre 0

La séance est levée à 20H00.